

Médailles honorifiques

- [Légion d'honneur](#)
- [Ordre National du Mérite](#)
- [Ordre des Arts et des Lettres](#)
- [Médailles d'honneur régionale, départementale et communale](#)
- [Médaille de la Jeunesse et des Sports](#)
- [Mérite agricole](#)
- [Mérite maritime](#)
- [Palmes académiques](#)
- [Médaille du tourisme](#)
- [Médaille d'honneur du Travail](#)
- [Médaille d'honneur Agricole](#)

MÉDAILLE D'HONNEUR POUR ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT

Cette haute distinction est destinée à récompenser des mérites éminents soit à titre civil, soit à titre militaire, l'instruction étant dans ce second cas, comme pour l'ordre national du mérite, du ressort exclusif des archives militaires, la demande devant impérativement être adressée à la caserne Bernadotte à Pau (M le colonel, commandant le bureau central des archives, administration militaire, caserne Bernadotte 64023 Pau CEDEX)



Elle comprend 3 grades

Chevalier Services d'une durée minimale de 20 ans.
Officier 8 ans d'ancienneté dans le grade de Chevalier et des mérites nouveaux.
Commandeur 5 ans d'ancienneté dans le grade d'Officier et des mérites nouveaux.

et 2 dignités

Grand Officier 3 ans d'ancienneté dans le grade de Commandeur.
Grand Croix 3 ans d'ancienneté dans le grade de Grand Officier.

Trois promotions : 1er janvier - Pâques - 14 juillet

A noter : Un délai de trois ans doit séparer l'attribution d'un des grades de l'Ordre de la Légion d'honneur d'une distinction dans l'Ordre National du Mérite. Sous réserve de remplir les conditions générales d'ancienneté et de mérites nouveaux, un candidat titulaire d'un des grades de la Légion d'honneur peut être promu au grade immédiatement supérieur dans l'Ordre National du Mérite. Ce délai commence à courir à compter de la date de réception dans l'Ordre (remise de l'insigne) et non de la date de parution au journal officiel.

Remise de l'insigne Par un "parrain" titulaire de la même décoration (grade équivalent ou supérieur), une fois l'autorisation accordée par le Grand Chancelier de la légion d'honneur. La cérémonie donne lieu à l'établissement d'un procès verbal dont la validation par le Chancelier est nécessaire pour entériner l'intronisation.

Renseignements Préfecture de la Somme
Direction de la sécurité et des services du cabinet
Bureau des affaires réservées
Distinctions Honorifiques
Tél. : 03 22 97 80 60